

## Point fort

# «Remettre ces gamins en selle, c'est mon rôle»

**Justice des mineurs** Un livre raconte le quotidien du juge fribourgeois Michel Lachat. Rencontre avec un professionnel qui se défend de tout laxisme

Patrick Monay Fribourg

**D**es milliers de Romands ont découvert la justice des mineurs grâce à lui. En 2010, *Temps Présent* lui consacrait deux émissions successives, pénétrant pour la première fois en Suisse dans ce monde où le huis clos est une règle absolue. Depuis, Michel Lachat a poursuivi sa tâche auprès des enfants, loin du regard des médias. Le charismatique juge des mineurs du canton de Fribourg, 62 ans, se qualifie lui-même de «gros boss». Chaque matin, il éprouve toujours le même plaisir à rejoindre son bureau. Mais il a trouvé le temps pour écrire un livre. Ou plutôt, pour qu'on écrive un livre sur lui. «Je voulais rendre la justice juvénile accessible et compréhensible, en racontant les histoires de jeunes qui ont le délit comme point commun», explique le magistrat.

À l'aise dans son élégant costume-cravate, regard bleu pétillant derrière ses petites lunettes, Michel Lachat a présenté hier, en toute simplicité, cet ouvrage passionnant. Sa volonté «d'ouvrir la porte», comme il dit, remonte à un jour de 1988. Dans un paisible village de la campagne fribourgeoise, deux gamins de 12 et 13 ans avaient tué un vieillard en le frappant avec un couteau, avant de dévaliser sa maison. «Lors du jugement, je n'ai pu entendre les enfants de la victime que très brièvement, comme témoins. Ensuite, ils ont dû quitter la salle.» Ces gens n'ont donc pas pu entendre les raisons qui ont poussé le juge à placer les deux auteurs du crime en maison d'éducation jusqu'à ce qu'une famille d'accueil adéquate les accepte. «Je sentais ces personnes frustrées. Le procureur général m'a laissé les rencontrer par la suite. Cela les a aidés à entrer dans leur processus de deuil.»

Réhabiliter le jeune délinquant, tout en accordant de la place à la victime: au fil des pages, Michel Lachat défend la conception «réparatrice» de la justice des enfants. Le juge doit faire comprendre au mineur que son acte constitue une infraction à la loi. Il doit lui en faire admettre les conséquences et trouver le moyen, avec lui, de réparer les dégâts. Bref, le responsabiliser. Certains jeunes Fribourgeois condamnés par le Tribunal des mineurs ont ainsi la possibilité de purger leur peine dans une bibliothèque, accompagnés par des bénévoles adultes. L'un d'eux, un garçon de 14 ans, y a passé huit heures, avec, pour objectif, d'écrire une lettre d'excuses à sa victime. «Faire la vaisselle à l'hôpital, ça aurait été plus facile. Mais je n'aurais rien appris», racontait-il en début d'année à *La Liberté*.

## Peu de récidivistes

Face à une violence des jeunes de plus en plus médiatisée, d'aucuns accusent la justice suisse de laxisme. Michel Lachat s'insurge contre de telles assertions. «N'allez pas croire qu'on leur distribue des branches de chocolat! Nous appliquons la loi sans aucune mansuétude.» Une loi qui a

## Bio express

Né en 1950, Michel Lachat a étudié le droit à l'Université de Fribourg. Tout d'abord greffier d'un tribunal pour adultes, il dit avoir appris la justice des mineurs «sur le tas», à une époque où cette branche n'était pas encore spécifiquement enseignée. Il préside depuis 1984 la Chambre pénale des mineurs du canton de Fribourg (rebaptisée depuis Tribunal des mineurs). Marié, père de trois enfants, Michel Lachat a fondé en 1995, avec le Valaisan Jean Zermatten, l'Institut international des droits de l'enfant (IDE), à Sion. Il préside depuis 2003 l'Association latine des juges des mineurs – fonction qu'il quittera le mois prochain. Sa longue expérience fait de lui un conférencier reconnu, en Suisse comme à l'étranger.

d'ailleurs été durcie en 2007: les violeurs et les meurtriers peuvent être emprisonnés durant quatre ans – contre une année au maximum auparavant. Le juge fribourgeois approuve ce tour de vis. Mais, pour lui, les peines de détention ferme ne s'imposent qu'en dernier recours. Priorité aux mesures d'accompagnement permettant de restaurer les liens sociaux. «La prison, c'est l'école du crime», assure-t-il.

Et ce modèle paie. Michel Lachat brandit des statistiques qui le prouvent: dans les pays pratiquant une justice punitive, comme l'Écosse ou les États-Unis, le taux de récidive chez les mineurs frôle les 90%. En Suisse, il est deux fois plus faible. Le Tribunal des mineurs fribourgeois voit défiler près de 1500 jeunes par an; son président ne revoit jamais la majorité d'entre eux. «Notre justice est extraordinaire, car elle tient compte des difficultés de l'adolescent, tout en gardant la capacité de le punir quand il le faut», témoigne Micheline Repond, qui s'est plongée pendant deux ans dans le quotidien de Michel Lachat pour rédiger *Le juge et les mineurs*.

## Familles dévastées

La juge était-il lui-même un ado modèle? «Ce qui est sûr, c'est qu'il était plus facile d'être jeune à mon époque qu'aujourd'hui», répond le sexagénaire. On n'avait pas l'obligation d'être performant partout. Il n'y avait pas toutes ces nouvelles technologies, la drogue... Personnellement, je faisais beaucoup de football. Je n'avais pas le temps de boire de l'alcool!»

Michel Lachat a aussi eu la chance de grandir dans une famille unie et aimante, à mille lieues de celles décrites dans son bouquin. Couples déchirés, parents étrangers ne maîtrisant pas le français, environnement violent: tel est presque toujours le terreau de la délinquance, observe le magistrat. Qui parle sans tabou des thèmes les plus délicats: «Le divorce est un facteur aggravant pour l'enfant. Tout comme un faible niveau intellectuel. Et, oui, il y a plus de violence produite par les jeunes étran-



**Expérimenté**  
Le juge Michel Lachat dans «sa» salle d'audience, à Fribourg. Il souligne le succès du modèle suisse, qui vise la réhabilitation des mineurs. FLORIAN CELLA

«La prison, c'est l'école du crime. Je ne l'envisage qu'en dernier recours»

Michel Lachat, président du Tribunal des mineurs du canton de Fribourg

gers.» L'homme se garde pourtant de mettre tout le monde dans le même panier. Il écoute, discute, analyse la situation de chacun, interroge l'entourage, prend en compte les différences culturelles qui peuvent expliquer certaines dérives. «Il sait à la fois faire preuve d'empathie et se montrer exigeant», confie Micheline Repond.

Comment parvient-il à garder son calme, dans «sa» salle d'audience, quand un jeune effronté rit de son autorité? «Oh, il m'arrive de m'énerver, sourit-il. Mais c'est à double tranchant. L'autre jour, un garçon m'a nargué et tutoyé pendant deux heures. Ses parents n'en pouvaient plus. Ils sont sortis. Ce gamin voulait que je m'emporte. Mais j'ai tenu bon. La violence ne fait qu'engendrer la violence.»

Des parents dépassés par les événements, incapables d'assumer leurs tâches éducatives, Michel Lachat en aura rencontré une armée entière en trente ans. Lui-même père de trois enfants, il ne les blâme pas. «Bien sûr, je leur rappelle leurs obligations. Le plus important, à mon avis, c'est de savoir dire non. Mais quand la situation est hors de contrôle, il faut

bien remettre les gamins en selle. C'est le rôle de la justice des mineurs.»

Au bout du compte, il y a des réussites marquantes. Comme ce trentenaire devenu docteur en mathématique après être sorti de l'enfer de la drogue. Il y a aussi des échecs et des drames. Comme cette jeune fille décédée d'une overdose le jour de ses 18 ans. Michel Lachat sait fort bien qu'il ne pourra pas «sauver la planète entière». En 2015, il prendra sa retraite. Il fera sans doute davantage de ski et de vélo qu'aujourd'hui. Son vœu? «J'aimerais qu'on se souvienne de moi comme d'un juge intègre et indépendant.»

*Le juge et les mineurs*, par Micheline Repond, Editions La Sarine, 2012, 156 p.

## Le drame d'une adolescente infanticide

Les «clients» de la justice des mineurs, ce sont des milliers de fumeurs de joints, d'auteurs de petits larcins et de diverses bêtises. Certains délits se règlent par de simples réprimandes. D'autres nécessitent une mesure d'assistance personnelle ou un placement en institution. Mais parfois, surviennent des cas d'une gravité qui dépasse l'entendement. Voici l'histoire récente de Magali\*, rapportée dans l'ouvrage *Le juge et les mineurs*.

Sa famille habite une ferme isolée, presque en autarcie. Magali, adolescente, est enceinte «sans savoir comment». Son copain n'a rien remarqué: comme elle a un embonpoint naturel, elle a facilement pu lui cacher sa grossesse. Ses parents non plus ne sont pas au courant.

La nuit du drame, il fait -20 degrés. «Magali est à la montagne chez les parents de son copain, des gens frustes.» Se sentant mal, elle téléphone

à l'hôpital. On lui dit d'appeler une ambulance. Elle n'y parvient pas, puisque, comme le révélera l'enquête sociale, elle est incapable de chercher un numéro dans l'annuaire.

«Magali accouche dans les toilettes extérieures de la ferme, seule, en culotte et T-shirt, dans le froid glacial.» Terrorisée, elle pose la main sur le visage du bébé pour l'empêcher de crier, «avant de le lancer par-dessus une barrière». C'est le père du copain, le lendemain matin, qui découvrira l'enfant mort. «Il l'enfourme dans un sac et le dépose à l'écurie.» Puis il appelle les parents de Magali. Ceux-ci «emmènent leur fille et le sac à l'hôpital, douze heures après l'accouchement».

Saisi de l'affaire, Michel Lachat découvre que l'école n'a jamais décelé l'analphabétisme de l'adolescente. Et que ses parents ne se sont pas souciés de sa scolarité. Prenant la mesure de cette situation exceptionnelle, il décide

de ne pas condamner la jeune fille, mais de l'aider en lui suggérant «un canevas d'accompagnement». Magali accepte.

Ses parents, tous deux issus de milieux très défavorisés, n'expriment aucune émotion. «Seul le coût des mesures proposées les fait réagir.» Mais en rencontrant le juge, ils prennent conscience de la gravité de l'affaire. Et Magali, qui ignorait tout de son corps, réalise ce qu'elle a vécu. Elle pleure dans le bureau de Michel Lachat.

Une assistante sociale lui inculquera des bases éducatives. La jeune fille suivra des cours avec des enfants migrants pour se mettre à niveau. «Elle a aujourd'hui acquis des stratégies pour gérer sa vie, se réjouit le juge. La mère a cessé de boire et est devenue un soutien pour sa fille.» Preuve que «l'encadrement étroit des familles en difficulté les aide à se responsabiliser».

\* Prénom fictif